**CONTRIBUTION DE FIAN-HAITI**

**Questions clés et types d’information recherchée**

1. **Quels programmes et mesures gouvernementaux ont été efficaces pendant la pandémie pour garantir l'accès des populations à une bonne alimentation ? Veuillez identifier les mesures qui, selon vous, devraient être élargies et rendues permanentes.**

**1.1. Durant la pandémie, les programmes efficaces ont développé par le gouvernement haïtien afin de répondre au besoin alimentaire de la population sont les suivants :**

* Il a développé une stratégie rapide pour la mise place une production agricole en vue de garantir la disponibilité constante de l'offre agricole, des produits d'élevage et de pêche, dans le but d'atténuer les impacts alimentaires et nutritionnels pouvant découler de la pandémie de COVID-19. Ensuite, il a réalisé des interventions d'appui aux plus vulnérables dans environ 20 zones**[[1]](#footnote-1)** rurales et urbaines du pays, en distribuant de kits alimentaires et de l'argent dans le souci soutenir l'ensemble des besoins alimentaires des ménages pauvres et très pauvres durant la pandémie.
* De plus, il a effectué le paiement de salaires des ouvriers des parcs industriels pendant un mois avril 2020, les transferts monétaires en milieu urbain et en milieu rural**[[2]](#footnote-2)** ; l’approvisionnement des restaurants communautaires et la distribution de kits alimentaires et sanitaires dans les quartiers défavorisés ; la distribution de rations alimentaires aux parents des enfants bénéficiant du programme de cantine scolaire, le paiement anticipé d’un mois de salaire aux agents de la fonction publique et les ouvriers du secteur textile**[[3]](#footnote-3)** ont reçu la moitié de leur salaire mensuel pendant la durée de l’état d’urgence.
	1. **En référence des mesures qui pourraient être élargies et rendues permanentes sont les suivantes :**
* Il est nécessaire de prendre des mesures spécifiques  dans le but de  développer des interventions pouvant permettre une production agricole qui puisse garantir la disponibilité à court, moyen et long terme de demande des consommateurs, principalement les plus vulnérables. Ainsi, permettre un mécanisme de productivité des produits d'élevage et de pêche dans le pays.
* Dans cette perspective, chaque ministère doit prendre sa responsabilité afin de développer sa propre stratégie et sa propre programmation relative à la sécurité alimentaire et nutritionnel, entre autres le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) et Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST).

**2**. **Sur quelles mesures spécifiques aimeriez-vous que votre gouvernement s'appuie ou qu'il mette en œuvre pour permettre : 1. Une transition juste pour les travailleurs ; 2. Des droits solides à l'eau et à la terre et une véritable réforme agraire ; ou 3. Augmenter les responsabilités des entreprises ?**

**2.1. Une transition juste pour les travailleurs ;**

**Rep.** Le gouvernement doit mettre en application l'instrument relatif au droit des travailleurs afin de maximiser les opportunités sociales au sein du pays et économiques de l'action climatique, tout en réduisant les impacts majeurs sur les activités socioéconomiques et culturelles, tout en minimisant et en gérant soigneusement les défis éventuels, notamment par un dialogue social efficace entre tous les groupes concernés et le respect des principes et droits fondamentaux du travail**[[4]](#footnote-4)**. De plus, une politique verdissement de l'économie d'une manière aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté.

**2.2. Des droits solides à l'eau réforme agraire et à la terre et une véritable**;

Il est évident qu'il a mis en application l'article 248**[[5]](#footnote-5)** dans la législation haïtienne   et mise en oeuvre des politiques publiques dans le but de construire des citernes individuelles dans les zones de production, principalement des zones arides pour l’irrigation d’appoint, surtout dans les zones qui contiennent de petites parcelles agricoles et à usage domestique puis collective, et travailler à la gestion des plans d'eau comme réserve afin de fournir de l'eau dans les moments de sécheresse. Dans le but de mettre en place une réforme agraire efficace, il est nécessaire de développer les actions suivantes :

* Favoriser les petit.e.s exploitant.e.s agricoles  à trouver des terres  dans le but de développer les activités  agricoles  et éviter les entreprises  transnationales accaparer des terres fertiles destinées à l'agriculture.
* Éviter la discrimination envers les cultivateur.rice.s, les jeunes et les petit.e.s producteur.rice.s, ainsi que la pression exercée par les élites locales sur les agriculteurs.rice.s dans les terres cultivées.
* Il faut lutter contre l'accaparement des terres, car cela a un impact négatif sur les paysans et les familles paysannes, surtout les femmes qui représentent 87,5 %**[[6]](#footnote-6)** des travailleurs ruraux selon l´enquête de et qui sont généralement plus actives que les hommes dans le domaine de l'agriculture en Haïti.

 **2.3. Augmenter les responsabilités des entreprises ?**

Dans cette perspective, les responsabilités des entreprises peuvent être augmentées dans les trois (3) grandes dimensions spécifiques, notamment environnementale cela fait référence aux impacts causés dans les écosystèmes qui ont des effets directs sur la biodiversité, la deuxième dimension, c'est la dimension sociale relative à la conséquence sur les activités des entreprises sur la vie sociale et la troisième dimension, c'est la dimension économique qui a une grande répercussion sur l'économie, notamment la fragmentation du marché sur le contrôle du marché global.

**3.Quelles mesures ou programmes gouvernementaux peuvent mieux connecter les petits producteurs alimentaires locaux aux consommateurs ?**

**Rep.** Il peut mieux connecter les petits producteurs alimentaires locaux aux consommateurs à travers d'un programme de commercialisation des produits agricoles du milieu rural vers le milieu urbain, en l’influence des petits producteurs agricoles sut le marché local et en mettant en place de l’infrastructure de communications afin de faciliter des informations relative aux marchés des produits. En outre, il s'agit de mettre en place des infrastructures de transport afin que les produits puissent être acheminés jusqu'au marché urbain.

**4. Quelles mesures ou programmes gouvernementaux peuvent mieux encourager les pratiques et mouvements agroécologiques locaux ?**

**Rep**. La législation haïtienne reconnait dans l'article 246**[[7]](#footnote-7)** le programme dans lequel le gouvernement peut mieux encourager les pratiques de production et à travers ces mouvements, il pourrait un insérer un tel mouvement relatif à l'agroécologique. Ce programme devrait être se développer à travers une politique inclusive entre tous les acteurs de production agricole, en spécial les petit.e.s producteur.rice.s agricole du pays, par exemple ; les associations des agriculteurs, les organisations des hommes et femmes agricultrices, les coopératifs alimentaires, les groupements des paysan.ne.s de travailleur.euse.s agricoles, les éleveur.euse.s, et le secteur de la pêche tou.te.s doivent inclure dans une plateforme pour un seul objectif, à savoir la pratique d'agroécologie, et mise en place un système de communication afin de faciliter la distribution des informations et des données relatifs à ce mouvement.

**5. Sur quoi un plan de coordination internationale répondant à la crise alimentaire et basé sur le droit à l'alimentation devrait-il se concentrer et inclure ?**

**Rep.** Relativement au plan de coordination internationale répondant à la crise alimentaire, il peut se développer de la manière suivante. Par la cohérence du dialogue franche et la cohérence d'échange diplomatique sur l'étude relative à la crise alimentaire, puis la cohérence dans la prise des décisions, ensuite la cohérence en terme d'exécution des actions. Déplus, La cohérence requise en matière de dialogue fait référence aux endroits importants et spécifiques victimes de la crise. Les dispositifs internationaux devraient être détaillés, y compris les rôles et responsabilités spécifiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les échéances, les protocoles, etc. pour éviter les risques liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

1. Insécurité alimentaire en Crise en marge de la pandémie de la Covid-19. Disponible sur le lien : https://fews.net/fr/central-america-and-caribbean/haiti/food-security-outlook-update/april-2020#:~:text=Le%20gouvernement%20ha%C3%AFtien%20a%20annonc%C3%A9,pauvres%20dans%20le%20contexte%20actuel. [↑](#footnote-ref-1)
2. Systémes agroalimentaires nationaux et la covid-19 en Haïti. Disponible sur le lien : chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.fao.org/3/cb7337fr/cb7337fr.pdf [↑](#footnote-ref-2)
3. #Covid 19:- Octroiement de compensation aux ouvriers du secteur textile, le gouvernement peine à passer de la parole aux actes. Disponible sur le lien :https://gazettehaiti.com/node/1252 [↑](#footnote-ref-3)
4. Tous les travailleurs sont égaux devant la loi et bénéficient de la même protection et des mêmes garanties. Est abolie toute discrimination, particulièrement celle pouvant découler du caractère intellectuel ou manuel, de la forme, de la rétribution du travail et du sexe du travailleur. Disponible sur le lien : https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/WEBTEXT/135/64790/F61HTI01.htm#:~:text=Tous%20les%20travailleurs%20sont%20%C3%A9gaux,et%20du%20sexe%20du%20travailleur. [↑](#footnote-ref-4)
5. L'article 248 : Il est créé un Organisme Spécial dénommé Institut National de la Reforme Agraire en vue d'organiser la refonte des structures foncières et mettre en œuvre une réforme agraire au bénéfice des réels exploitants de la terre. Cet Institut élabore une politique agraire axée sur l'optimisation de la productivité au moyen de la mise en place d'infrastructure visant la protection de l'aménagement de la terre. https://observatoriop10.cepal.org/sites/default/files/documents/la\_constitution\_de\_1987\_amendee.pdf [↑](#footnote-ref-5)
6. Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSSAN 2022) page. 73. Disponible sur le lien : https://www.cnsahaiti.org/Web/Etudes/2023/Rapport%20ENSSAN%202022-Volet%20m%C3%A9nage\_12122022.pdf . [↑](#footnote-ref-6)
7. L'article 246 : L'État encourage, en milieu rural et urbain, la formation de coopérative de production, la transformation de produits primaires et l'esprit d'entreprise en vue de promouvoir l'accumulation du Capital National pour assurer la permanence du développement. Disponible sur le lien : https://observatoriop10.cepal.org/sites/default/files/documents/la\_constitution\_de\_1987\_amendee.pdf [↑](#footnote-ref-7)